

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné, Docteur.....

Certifie, après examen que :

Mr, Mme, Melle.....

- A satisfait à un examen général clinique normal
- Présente un appareil locomoteur compatible avec l'exécution des actions citées ci-dessous,
- A une absence de trouble objectif et subjectif de l'équilibre
- A une acuité auditive normale avec ou sans correction
- A une acuité visuelle normale avec ou sans correction
- Une perception optimale de la totalité des couleurs
- N'a pas d'antécédent asthmatique incompatible avec l'exécution des actions citées ci-dessous
- N'a pas d'affection clinique évolutive connue à ce jour.

Pour les personnes de plus de 45 ans souhaitant se présenter à la formation SSIAP 1 ou SSIAP 2, il est recommandé d'avoir satisfait à un bilan cardiaque.

L'examen médical indique que cette personne doit pouvoir suivre ou réaliser les actions suivantes :

- Cours théoriques de plusieurs heures,
- Exercices pratiques d'extinction, par extincteurs portatifs, sur un feu réel,
- Manœuvrer les moyens d'extinction tels que les robinets d'incendie armés (R.I.A.),
- Se déplacer dans les niveaux d'un bâtiment sans ascenseur,
- Effectuer des efforts physiques équivalents à une course de 400 m environ,
- Monter sur une échelle (maximum 2 mètres),
- Effectuer les gestes de premiers secours à personnes,
- Evacuer d'urgence une victime potentielle,
- Percevoir les différentes couleurs des signaux des tableaux d'alarme,
- S'exprimer en public ainsi que par les moyens de communication filaires ou radio.

Observations :

En conséquence, les conditions d'aptitude physique de cette personne la rendent :

APTE - INAPTE

à l'accès en formation pour tenir un emploi au sein des services de sécurité incendie des ERP (*Etablissement Recevant du Public*) et des IGH (*Immeubles de Grande Hauteur*), emploi décrit dans l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux Service de la Sécurité Incendie et Assistance à Personnes.

Fait à :

Le :

SIGNATURE et CACHET du MEDECIN